



Communiqué

Le 2^{ième} mars 2006

Pour publication immédiate

LA COMMISSION DU CANAL DE DÉRIVATION INVITE LES MANITOBAINS À MANIFESTER LEUR INTÉRÊT POUR LES MATÉRIAUX DE DÉBLAI

Les priorités comprennent la protection contre les inondations, la construction des routes, les projets municipaux et le développement récréatif

Winnipeg (Manitoba) – La Commission du canal de dérivation (CCD) a annoncé aujourd'hui que les Manitobains auront la possibilité d'exprimer formellement leur intérêt pour l'obtention d'un accès aux matériaux de déblai du projet d'agrandissement du canal de dérivation.

« L'an dernier, nous avons invité les Manitobains à nous communiquer leurs idées quant aux initiatives à valeur ajoutée qu'on pouvait associer au projet du canal de dérivation, explique Ernie Gilroy, directeur général de la CCD. Le seul grand sujet d'intérêt public a été de s'assurer que les Manitobains pourraient avoir accès aux matériaux de déblai générés par le projet. » L'annonce faite aujourd'hui aidera la Commission du canal de dérivation à identifier les besoins et à établir un processus qui permettra au public d'avoir un accès sécuritaire et méthodique aux matériaux durant la progression du projet. »

La CCD invite les particuliers, les organismes, et les administrations municipales intéressés à des matériaux de déblai à lui soumettre une manifestation d'intérêt formelle d'ici au 18 avril 2006. On peut se procurer la formule nécessaire au www.floodwayauthority.mb.ca ou en appelant la CCD au (204) 945-4900 ou au 1 866 356-6355 (sans frais). La CCD expédiera la formule par la poste aux personnes qui ont exprimé, lors de son processus de consultation publique permanente, un intérêt non formel à obtenir des matériaux de déblai.

En fonction du nombre de manifestations d'intérêt reçues et de la quantité de matériaux de déblai identifiée, la CCD mettra au point un processus qui permettra au public d'avoir un accès sécuritaire et méthodique à ces matériaux. Les matériaux de déblai seront mis gratuitement à la disposition du public, qui sera responsable des frais de chargement et de transport. Un plan complet d'accès sera mis au point quand toutes les manifestations d'intérêt auront été étudiées et évaluées.

La CCD mettra aussi des matériaux de déblai à la disposition de trois autres secteurs prioritaires - la construction de routes provinciales, les priorités des administrations municipales, et les activités récréatives potentielles. En particulier, la CCD accordera la priorité aux projets de protection contre les inondations.

L'agrandissement du canal de dérivation de la Rivière Rouge est une infrastructure stratégique prioritaire au niveau national et constitue l'un des plus grands projets de construction de l'histoire du Manitoba. La réalisation des travaux d'agrandissement du canal de dérivation prévus au cours des cinq prochaines années entraînera l'excavation d'environ 21 millions de m³ (27 millions de verges cubes) de déblais.

En janvier 2005, la CCD a publié le rapport *Développement récréatif et économique - Relevé des possibilités*. Ce rapport reflète les résultats de l'avis de manifestations d'intérêt public publié l'année dernière et du programme permanent de participation du public, de la CCD. Il recommande à la CCD de mettre en œuvre un processus formel qui permettrait aux Manitobains d'avoir accès aux matériaux de déblai du chenal du canal de dérivation.

En faisant plus que doubler la capacité du chenal du canal de dérivation actuel, le projet d'agrandissement du canal de dérivation fournira une protection contre les inondations à récurrence de 700 ans, protégera au-delà de 450 000 résidents, 140 000 maisons et 8 000 entreprises, et épargnera plus de 12 milliards \$ de dommages à l'économie de la province. Après l'« inondation du siècle » de 1997, le gouvernement du Canada et celui du Manitoba ont investi 130 millions \$ en mesures de protection contre les inondations - dont 110 millions \$ pour les régions rurales de la province.

Annexe : *Formule de manifestation d'intérêt*

Renseignements : Ronuk Modha
Commission du canal de dérivation
(204) 945-4178, (204) 945-4900, ou 1-866-356-6355

Manitoba

Commission du canal de dérivation



200-155, rue Carlton
Winnipeg MB R3C 3H8
Téléphone : (204) 945-4900
Télécopieur : (204) 948-2462

Réutilisation des matériaux de déblai - Manifestation d'intérêt

La Commission du canal de dérivation (CCD) envisage l'élaboration d'un plan de mise à disposition d'une partie des matériaux de déblai du projet d'agrandissement du canal de dérivation pour les personnes qui ont exprimé un intérêt à cet égard.

Si vous désirez être inscrit dans la liste des personnes qui auront accès à des matériaux de déblai du projet d'agrandissement du canal de dérivation, veuillez remplir cette formule et la renvoyer à la Commission du canal de dérivation par courriel ou par télécopieur (204-948-2462) d'ici au mardi, 18 avril 2006.

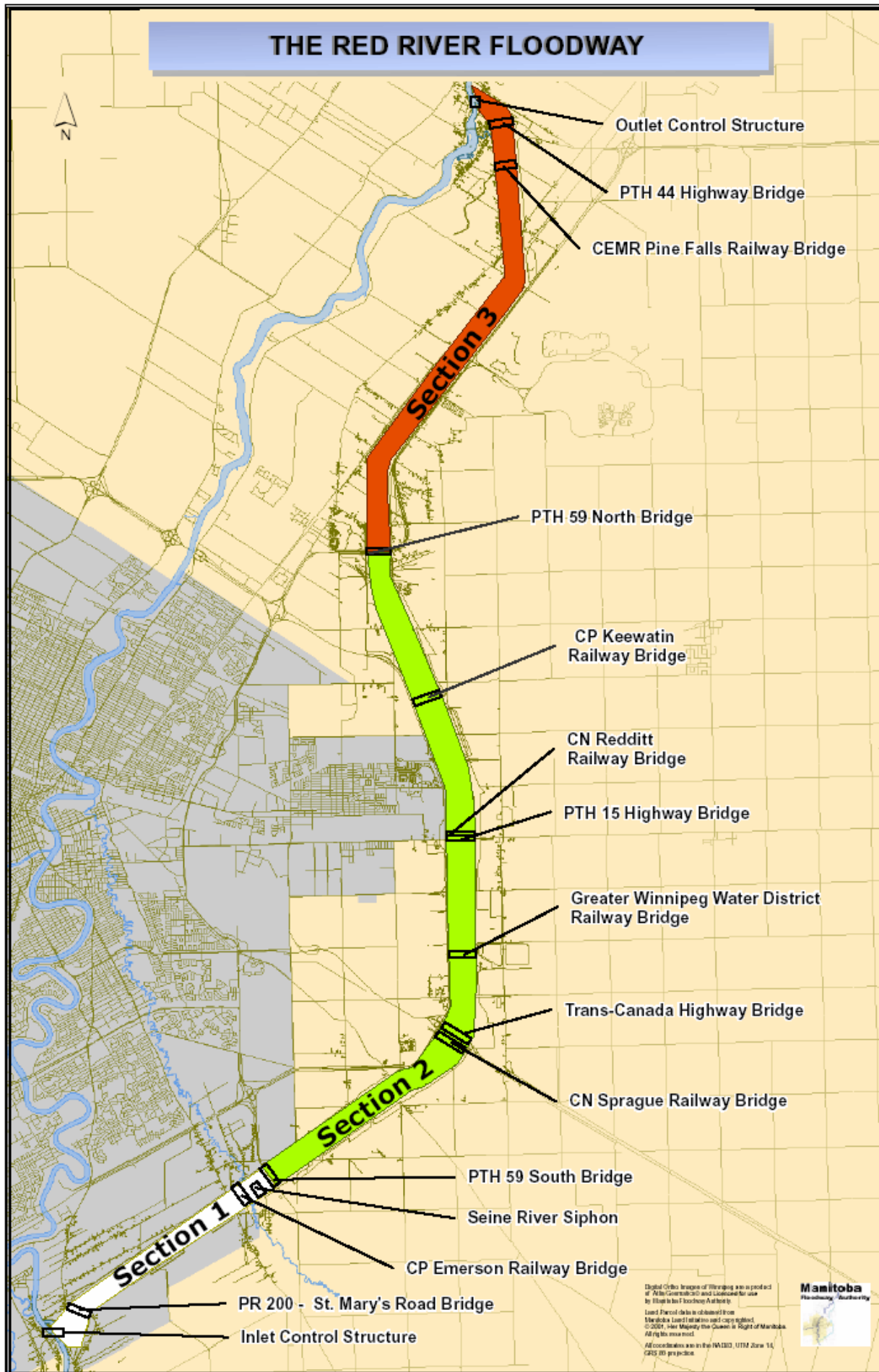
En fonction des commentaires reçus, la CCD mettra au point un processus qui permettra au public d'avoir un accès sécuritaire et méthodique à ces matériaux. La CCD fournira gratuitement les matériaux de déblai, mais les intéressés seront responsables des frais associés au chargement et au transport de ces matériaux. La priorité sera donnée aux demandes reliées à la protection contre les inondations.

Nom :
Adresse postale, numéro de téléphone et adresse courriel :
De combien de matériaux de déblai avez-vous besoin approximativement (mètres cubes)?
À quel endroit du canal de dérivation désirez-vous avoir accès aux matériaux de déblai (veuillez indiquer la section sur la carte en annexe)
En quelle année aimeriez-vous avoir accès aux matériaux de déblai?
Préfereriez-vous avoir accès plus d'une fois aux matériaux de déblai?
Que prévoyez-vous faire des matériaux de déblai?

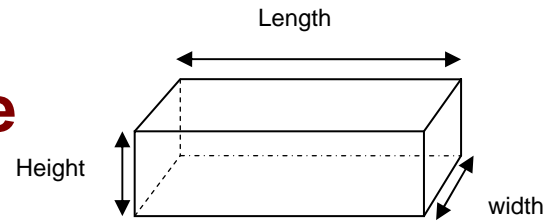
Avez-vous la capacité de charger et transporter les matériaux de déblai vous-même? Oui ou non

Après avoir complété le plan d'accès aux matériaux de déblai du projet d'excavation, la CCD vous contactera. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec nous au (204) 945-4900; ou, sans frais, au 1 866 356-6355; ou au www.floodwayauthority.mb.ca.

Merci de l'intérêt que vous portez au projet d'agrandissement du canal de dérivation de la Rivière Rouge.

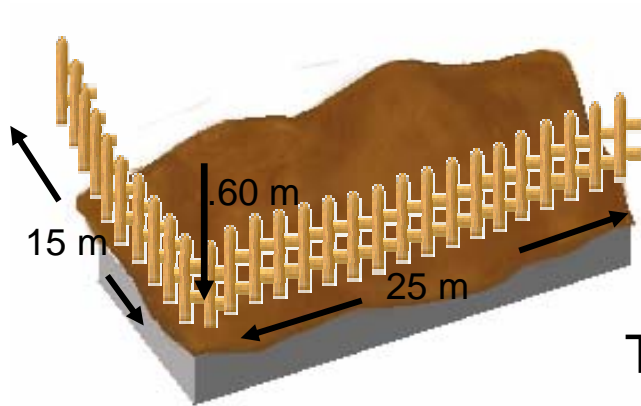


Calculating Volume



Volume is equal to length x width x height

In the example below the length of proposed area is 25m, the width is 15m and the height of the soil needed is 0.60 m.



Example:

$$V = L \times W \times H$$

$$= 25\text{m} \times 15\text{m} \times 0.6\text{m}$$

$$= 225\text{m}^3$$

Therefore the volume required is 225m^3